

## Qui ?

Personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées, adressées ou non par un professionnel



sauf enfants 0-6 ans TND et adultes en demande d'AT pour le poste de travail

## Quoi ?

De l'évaluation, à l'accompagnement au choix et à la prise en main de l'aide technique



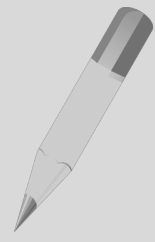
## Quand ?

Démarrage à partir du 1er octobre 2021



# EqLAAT 974

Equipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques \*



## Où ?

Tous les lieux de vie de la personne, sur toute l'île



## Comment ?

Accompagnement par des ergothérapeutes un assistant social, en appui/complémentarité des dispositifs existants

+lien avec les aidants



## Pourquoi ?

Apporter une réponse de proximité pour favoriser l'autonomie et l'indépendance dans les actes de la vie quotidienne, par l'utilisation d'une aide technique



\* Arrêté du 31 juillet 2021 abrogeant l'arrêté du 18 février 2021 relatif à l'expérimentation nationale d'équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques